Envoyé en préfecture le 20/12/2022
Reçu en préfecture le 20/12/2022
Publié le 22/12/2022
ID : 038-213800535-20221216-DB221216_206-DE

Ville de Bourgoin-Jallieu

COMMUNE DE BOURGOIN-JALLIEU

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 16 DECEMBRE 2022

ASSEMBLEE DELIBERANTE

DB221216206

L'an deux mille vingt-deux, le seize décembre à dix-neuf heures, les conseillers municipaux légalement convoqués le neuf décembre, se sont réunis au nombre prescrit par la loi en séance publique, à la halle Grenette située place de la Halle à Bourgoin-Jallieu.

La séance est ouverte à 19 heures 05. Elle est présidée par Monsieur Vincent CHRIQUI, Maire.

Il procède à l'appel des conseillers municipaux.

ASSISTENT A LA SEANCE : Vincent CHRIQUI, Jean-Pierre GIRARD, Marie-Laure DESFORGES, Aurélien LEPRETRE, Hélène ACCETTOLA, Olivier DIAS, Myriam ABDERRAHIM, Marguerite BACCAM, Océane ROULOT, Sébastien CHALESSIN, Alain BATILLOT, Armand BONNAMY, Marie-Thérèse DUSSERT, Thierry JOSEPH, Chantal BUSSY, Laurent CAMPO, Gaël LEGAY-BELLOD, Dominique CADI, Robert BRIOUDE, Marie-Claude SOUCHAUD, Isabelle RENARD, Odile MARTINI, Damien PERRARD, Anne CROUZIER, Roger RICHERMOZ, Jean-Claude PARDAL, Laurent MAGUET.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 35

Présents : 27 Votants : 32

Absents : Dorian MAILLET, Aurélia MASSON, Anissa DAOUI.

Excusés, ayant donné pouvoir :

- Nathalie JACQUEMOND, pouvoir à Marie-Thérèse DUSSERT
- Semiha ALATAS, pouvoir à Myriam ABDERRAHIM
- Christian CIOFFI, pouvoir à Dominique CADI
- Michael AYDIN, pouvoir à Isabelle RENARD
- Kévin DOREL, pouvoir à Damien PERRARD

Secrétaire de séance : Aurélien LEPRETRE est nommé secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

Rapporteur : Jean-Pierre GIRARD

11 : COMMERCE DU SECTEUR AUTOMOBILE - DEROGATION AU REPOS DOMINICAL POUR 2023 - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Les articles L 3132-26 et suivants du Code du Travail et la loi n°2015-990 du 6 août 2015 stipulent que dans les établissements de commerce de détail où le repos hebdomadaire a lieu normalement le dimanche, ce repos peut être supprimé par décision du maire après avis du conseil municipal jusqu'à 12 dimanches.

Aussi, sur la base des demandes reçues par MOBI LIANS, représentant les commerces de détail, appartenant à la branche d'activité « le commerce, l'entretien, et réparation de voiture et de véhicules automobiles et de motocycles », non règlementé et des organisations patronales et syndicales, conformément à la procédure réglementaire,

Envoyé en préfecture le 20/12/2022
Reçu en préfecture le 20/12/2022
Publié le 22/12/2022
ID : 038-213800535-20221216-DB221216_206-DE

Il est envisagé d'autoriser l'ouverture des concessions automobiles à cinq dimanches en 2023, correspondant à de fortes périodes d'activité commerciale. Ces dates correspondent à des opération spéciales « Portes Ouvertes » nationales.

Le Conseil Municipal est appelé à donner un avis sur la suppression du repos dominical pour les 5 dimanches suivants :

- Dimanche 15 Janvier 2023
- Dimanche 12 Mars 2023
- Dimanche 11 Juin 2023
- Dimanche 17 Septembre 2023
- Dimanche 15 Octobre 2023

Il est proposé au Conseil Municipal :

- De donner un avis favorable à cette proposition.

Le conseil municipal,
Après avoir entendu l'exposé ci-dessus,
Après en avoir délibéré,
Adopte la délibération à la majorité des voix.

Ainsi fait et délibéré à Bourgoin-Jallieu, le vendredi 16 décembre 2022.

Le secrétaire de séance

Le Maire